



## Vos métiers



# Adapter son froid ... au règlement européen F-Gas



Le règlement F-Gas, applicable dès 2020, va relancer l'intérêt et l'attractivité des meubles froids à groupe logé.

© LIENTIA DURITE

**30000**

LE NOMBRE ESTIMÉ DE MEUBLES À GROUPE LOGÉ DANS LE RÉSEAU PROXI EN FRANCE

**2020**

L'année de l'arrêt des installations de réfrigération commerciale utilisant notamment du R404A

**10 à 15 %**

La réduction possible du prix des meubles à groupe logé à terme

Sources: Perifem et fabricants

### ABORDER CES NOUVELLES RÈGLES PAR ÉTAPES

La grande majorité des meubles froids à groupe logé présents dans les circuits de proximité fonctionnent encore avec du R404A. Il est donc illusoire d'imaginer une rénovation massive du parc. Néanmoins, l'offre des fabricants a basculé sur des fluides propres. Du coup, en proximi, il est déjà possible d'installer un meuble réfrigéré vertical à portes fonctionnant avec du propane pour proposer, à côté d'une gondole sèche, une offre de snacking frais, par exemple. En tout état de cause, une adaptation bien menée sera celle qui bénéficiera à l'environnement tout en améliorant le merchandising de votre point de vente.

### MAÎTRISER LES RISQUES

Bien que l'on puisse équiper 100 % d'un magasin avec des meubles à groupe chargé en propane et que la conception

« Le fait de pouvoir augmenter la charge maximale de fluide propre va permettre de proposer des meubles beaucoup plus grands, sans séparation et dotés d'un seul circuit, et ainsi d'offrir plus de merchandising produits pour une même surface. »

Cécile Marty, trade marketing manager chez Epta France

L'avis du spécialiste

même de ces meubles diminue les risques de fuite, la réglementation rendra obligatoire, dès le début de 2019, un contrat d'entretien avec le frigoriste. Dans le Guide M, élaboré par deux ministères (Intérieur et Environnement) avec la contribution de Perifem, il est précisé que « l'exploitant met à disposition des sapeurs-pompiers les informations concernant la quantité de meubles frigorifiques présents et la charge par meuble ».

### RAISONNER DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

Que vous gériez un magasin de petite ou de grande proximité, qui combine souvent des meubles à groupe logé et d'autres qui sont reliés à une centrale, les variantes techniques de mise en conformité avec la nouvelle réglementation sont nombreuses. Ayez cependant en tête qu'un bilan thermique sera peut-être nécessaire pour mesurer l'impact de certains meubles à groupe logé sur la température de votre point de vente. Si cette dernière se révèle excessive, n'oubliez pas qu'une boucle d'eau installée sans grande contrainte sur des meubles à raccorder sur le système de chauffage/climatisation permettra de les transformer en meubles dits à groupe intégré, de refroidir la température ambiante et de récupérer la chaleur afin de l'exploiter ou de la rejeter vers l'extérieur.

ARMAND CHAUVEL

### Un dispositif qui change tout

L'application du règlement européen F-Gas, qui conduira dès 2020 à l'arrêt des installations de réfrigération commerciale utilisant notamment du R404A pour lutter contre le réchauffement climatique, relance l'intérêt pour des meubles froids à groupe logé (disposant d'un circuit autonome), et utilisant des fluides légèrement inflammables mais surtout propres (propane ou R290). La France étant à la pointe de ce mouvement, les dernières restrictions à l'usage de ces fluides ont été levées fin 2017 pour la production de froid (mais pas pour le traitement de l'air et la ventilation). Les circuits des meubles à groupe logé vont donc pouvoir être chargés en fluides bien au-delà des 150 g actuels - jusqu'à 1,5 kg - et il n'y aura plus de restriction ni pour le nombre de meubles en magasins ni pour les distances entre chacun d'eux.